

Janvier 2021

# Dans le flou en RDC

Le chef de la Ceni fait des affaires  
autour du vote de 2018



# Dans le flou en RDC

---

Le chef de la Ceni fait des affaires autour du vote de 2018

Janvier 2021

## Sommaire

---

|  |    |
|--|----|
| <a href="#">Synthèse</a>                                     | 1  |
| <a href="#">Un fichier électoral « douteux et corrompu »</a> | 3  |
| <a href="#">MM. Nangaa et Abotome en tant qu'associés</a>    | 7  |
| <a href="#">Un air de déjà-vu</a>                            | 8  |
| <a href="#">Recommandations</a>                              | 9  |
| <a href="#">Notes de fin</a>                                 | 11 |

Nous remercions nos donateurs pour leur soutien qui nous permet d'effectuer nos enquêtes.  
Pour en savoir plus sur nos donateurs, voir le site The Sentry, [www.thesentry.org/about](http://www.thesentry.org/about)



## Synthèse

Les manifestations pour la réforme électorale qui ont secoué la République démocratique du Congo (RDC) en juillet dernier illustrent l'importance à l'égard du public de la justice et de l'impartialité au sein de la Commission électorale nationale indépendante, pilier officiel de la fragile démocratie congolaise.<sup>1, 2, 3, 4</sup>

Ce désir de réforme découle en grande partie du cycle électoral de décembre 2018, entaché selon les observateurs indépendants de graves irrégularités, de corruption et de violence.<sup>5, 6, 7</sup>



Des sympathisants de Martin Fayulu, candidat aux élections présidentielles de 2018, participent à une manifestation à Kinshasa en janvier 2019. Photo : REUTERS/Kenny Katombe.

Au cours des préparatifs du scrutin, la Commission électorale nationale indépendante (Céni) a attribué un contrat important qui manifestait un risque de transaction intéressée, selon des éléments consultés par The Sentry.

En janvier 2018, deux sociétés, dont l'une était détenue par de futurs associés du président de la commission, Corneille Nangaa Yobeluo, ont décroché ce contrat d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Ce contrat pour éliminer les doublons parmi les dizaines de millions d'inscriptions sur le fichier électoral congolais a été attribué sans appel d'offres à d'autres compagnies. M. Nangaa fait depuis l'objet de sanctions américaines pour son rôle présumé dans le détournement de fonds destinés à la Céni.<sup>8</sup> La commission et M. Nangaa rejettent ces accusations.<sup>9</sup>

M. Nangaa comptait parmi ses futurs associés Roger Abotome Bekabisya, qui a remporté les élections supervisées par le président de la Céni en tant que député de sa province d'origine. Des documents indiquent qu'après l'annonce des résultats en 2019, les deux hommes ont participé avec d'autres individus à un projet minier avorté dans le Haut-Katanga, province regorgeant de ressources naturelles. Les sanctions américaines à l'encontre de M. Nangaa ont contraint les investisseurs impliqués à aban-





donner leurs plans, selon M. Abotome. Ce dernier a nié toute forme de corruption dans cette affaire ou que ses transactions avec le président de la Céli aient pu contribuer à sa victoire électorale.<sup>10</sup>

Ces éléments, qui désignent le risque d'irrégularités au sein de la Céli, soulignent la nécessité d'une réforme électorale contre la corruption en RDC. Un système kleptocrate fait depuis longtemps ses ravages à travers le pays. Les dirigeants s'accrochent au pouvoir et détournent les institutions de l'État, telle la commission électorale, pour bénéficier leurs propres intérêts et ceux de leurs facilitateurs, aussi bien locaux qu'étrangers.<sup>11</sup>



Afin d'y répondre, les partenaires internationaux de la RDC doivent soutenir les autorités et le secteur bancaire congolais afin de renforcer la vigilance financière et les garde-fous dans l'attribution de marchés publics. Ces acteurs devraient notamment assurer un contrôle des comptes de la Céli et mener une enquête sur ce contrat.

En amont des prochaines échéances électorales, de telles mesures amélioreraient la confiance des citoyens dans le processus démocratique et renforceraient la stabilité politique alors que la RDC s'appuie sur les gains de sa première passation de pouvoir pacifique depuis son indépendance il y a plus de 60 ans.



## Un fichier électoral « douteux et corrompu »\*

Le fichier électoral congolais a été au cœur des dernières crises politiques. En 2016, la Céni a annoncé que les élections ne pourraient pas avoir lieu cette année-là comme l'exigeait la constitution, invoquant le temps nécessaire pour enregistrer les électeurs à travers le pays.<sup>12</sup> Joseph Kabila, alors président et désormais sénateur à vie,<sup>13</sup> a ainsi pu demeurer au pouvoir deux ans de plus que ne le prévoyait son mandat constitutionnel,<sup>14</sup> soulevant des doutes sur son éventuelle passation de pouvoir.<sup>15, 16</sup>

La même année, la Céni a attribué un juteux contrat à la société de sécurité numérique Gemalto pour réviser le fichier électoral biométrique de la RDC.<sup>17</sup> Ainsi qu'auparavant signalé par The Sentry, la Commission a aggravé les retards dans sa gestion de ce processus.<sup>18</sup> Les élections approchant, le président de la Céni, M. Nangaa, a néanmoins insisté qu'il fallait réduire les coûts et les délais en automatisant le traitement des données électorales.<sup>19</sup>

En juillet 2017, M. Naanga a signé une entente de collaboration avec UAB Neurotechnology, une société de biométrie, et l'entreprise congolaise Bravo Tozali Compagnie SARL (BTC).<sup>20</sup> Les deux sociétés avaient formé un groupement pour répondre à une lettre d'intention de la Céni en vue de décrocher un contrat pour supprimer les doublons du fichier électoral, selon des documents consultés par The Sentry.<sup>21</sup>

Société lituanienne fondée dans l'après-guerre froide, Neurotechnology affirme que ses produits ont également servi lors des élections au Bangladesh, en Sierra Leone et au Venezuela.<sup>22, 23, 24</sup> Contactée par The Sentry, la société n'a pas commenté.

Selon les termes de l'accord de groupement, Neurotechnology devait se charger des aspects techniques du contrat tandis que les questions administratives et supplémentaires reviendraient à la BTC,<sup>25</sup> une société investie dans des domaines tels l'agriculture, le forage minier, le terrassement et la construction.<sup>26, 27</sup>

D'après la loi congolaise, l'attribution de marchés publics doit être soumise par défaut à un appel d'offres ouvert, les contrats de gré à gré n'étant permis que dans des circonstances « exceptionnelles », telle une urgence « extrême » ou « impérieuse ».<sup>28</sup> En janvier 2018, six mois après la signature de l'entente de collaboration, le ministère du Budget a accordé à la Céni une autorisation spéciale pour attribuer le contrat de 8,4 millions de dollars (7 millions d'euros) à ce groupement sans appel d'offres ouvert.<sup>29, 30, 31</sup> La Céni a bénéficié de cette dispensation à plusieurs reprises.

Selon les autorités des marchés publics, la Céni s'est justifiée en partie en soulignant la nécessité de supprimer des doublons à temps pour que l'Assemblée nationale puisse adopter une loi sur la réparti-

---

\* Les rapports publiés par The Sentry sont fondés sur des entretiens, des recherches documentaires et, le cas échéant, sur des analyses juridico-financières. Dans certains cas, les sources s'entretiennent avec The Sentry sous couvert d'anonymat, par souci de sécurité et par crainte d'éventuelles représailles. The Sentry établit l'autorité et la crédibilité des informations tirées de ces entretiens par le biais de sources indépendantes, y compris des commentaires d'experts, des données financières, des documents originaux et la couverture médiatique. The Sentry s'efforce de contacter les personnes et les entités mentionnées dans ses rapports et de leur offrir la possibilité de commenter et de fournir des informations supplémentaires. Lorsque des réponses sont reçues, elles sont intégrées de manière explicite dans le rapport et dans l'analyse.



tion des sièges—sans quoi le calendrier électoral pourrait prendre encore plus de retard—et de mettre à jour l’infrastructure que Neurotechnology avait fournie en 2011.<sup>32</sup>

Reste à savoir si Neurotechnology était le sous-traitant le plus adapté à cette tâche, puisque Gemalto affirmait que sa technologie facilitait l’élimination des doublons.<sup>33</sup> Par ailleurs, des attermolements auraient pu accroître l’urgence d’autoriser une attribution de marché sans appel d’offres, comme l’illustre le délai de six mois entre la décision de la Céni de travailler avec le groupement et l’attribution définitive du contrat.

« Ils ont pris tout leur temps et ils faisaient presque tout à la dernière minute », a déclaré M. Abotome, un co-fondateur et partenaire minoritaire de la BTC, dans un entretien avec The Sentry. « Le gérant a dit, nous on a signé. On attendait, on attendait. C’est à la fin qu’on nous appelle ».<sup>34</sup>

La part du contrat qui revenait à la BTC correspondait à environ 1,9 millions d’euros (2,3 millions de dollars), soit un peu moins du tiers de la totalité, selon ses représentants, qui disent avoir essentiellement réinvesti ce montant dans du matériel.<sup>35, 36, 37</sup> M. Abotome affirme que M. Nangaa ignorait l’identité des propriétaires de l’entreprise.<sup>38</sup>

M. Abotome est par ailleurs député de la circonscription de Watsa, dans le Haut-Uélé, la province d’origine de M. Nangaa. Son alliance politique, la Convention des Congolais unis (CCU) et alliés, était alignée avec le Front commun pour le Congo (FCC), qui soutient l’ancien président Kabila, bien que le chef de la CCU ait annoncé le 13 janvier 2021 sa décision de rejoindre la nouvelle coalition du président Félix Tshisekedi.<sup>39, 40, 41</sup>

En octobre 2017, alors que l’enregistrement électoral était encore en cours, M. Naanga a déclaré auprès des représentants politiques au Parlement que la Céni comptait utiliser la technologie biométrique « AFIS » ou « ABIS » pour réviser la nouvelle liste électorale une fois la période des inscriptions terminée.<sup>42</sup>

Suite à l’attribution du contrat, M. Nangaa a mis en valeur la technologie AFIS, notamment lors d’une intervention auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies en février 2018.<sup>43</sup> Le site internet de la Céni a également fait part de la présence d’un serveur AFIS/ABIS au Centre national de traitement des données (CNT) récemment rénové.<sup>44, 45</sup>

En avril 2018, M. Nangaa a annoncé que la technologie biométrique avait permis à la Céni de supprimer près de 5,4 millions de doublons et plus de 900.000 mineurs du fichier électoral,<sup>46</sup> suite à la fin des inscriptions en janvier de la même année.<sup>47</sup>

Neurotechnology a également salué ce résultat, faisant valoir que son système d’identification biométrique avait en moins de deux mois passé en revue des dizaines de millions d’empreintes digitales et d’informations biométriques faciales pour aider les autorités congolaises à radier plus de 10% des inscrits de leur liste électorale.<sup>48</sup>

Mais en mai 2018, un examen indépendant de la base de données par l’Organisation internationale de la francophonie (OIF) a révélé une situation préoccupante. Un quart des électeurs avaient fourni des documents d’identité non fiables, comme des cartes d’étudiant ou des livrets de pension. En outre, alors que Neurotechnology affirmait avoir traité 46,5 millions de dossiers, contenant chacun 10 empreintes



intes digitales et une biométrie faciale, l'OIF a constaté que 16,6% des inscrits, soit près d'un sur six, n'avaient pas enregistré d'empreintes digitales.<sup>49, 50, 51</sup>

Le nombre d'inscriptions sans empreintes a soulevé des doutes. D'après la loi congolaise, le président de chaque centre d'inscription doit personnellement autoriser une par une les dispenses d'empreintes, typiquement pour les amputés ou quand la peau des doigts est trop usée pour laisser une empreinte fiable.<sup>52</sup>

Le directeur du CNT, Jonathan Seke Mavinga, doté d'une expérience notable dans le domaine des bases de données biométriques,<sup>53</sup> aurait brusquement démissionné avant que l'OIF ne publie les résultats de son enquête, avançant des raisons de santé. Sa démission n'a été rendue publique qu'une fois le rapport de l'OIF conclu.<sup>54</sup> En septembre 2018, le Comité laïc de coordination (CLC), un collectif proche de l'église catholique, dénonça le nouveau fichier électoral comme étant « douteux et corrompu ».<sup>55</sup>

### **Des liens aux financiers du Hezbollah ?**

En formant un groupement avec la BTC, Neurotechnology a laissé de côté une collaboration éventuelle avec l'entreprise congolaise Data6tems SARL, bien que leurs sites internet respectifs affirment que Data6tems revend les produits Neurotechnology en RDC.<sup>56, 57</sup>

Société installée à Kinshasa, Data6tems a été fondée par Rashid Brown Shomari, Abdul Rahim Bakhsh et Hilali Saidi.<sup>58</sup> Certains documents laissent penser que Bakhsh et Saidi pourraient entretenir des liens indirects avec le Hezbollah, l'organisation politique et militante basée au Liban, ce qu'ils démentent.<sup>59</sup>

Abdul Rahim Bakhsh, qui semble également utiliser le nom d'Abdul Rahim Malik,<sup>60</sup> et Malik Munir figurent parmi les associés de Saidi au sein d'une autre entreprise, la compagnie maritime Afroliner SARL.<sup>61</sup> Depuis 2016, les deux hommes sont copropriétaires de la société de dédouanement Pacific Trading SARL,<sup>62</sup> domiciliée à la même adresse qu'Afroliner.<sup>63</sup>

Un rapport de contrôle commandité par le gouvernement congolais à une société privée en 2013 décrit Pacific Trading comme un agent maritime contrôlé par Congo Futur,<sup>64</sup> une entreprise liée au Hezbollah et soumise à des sanctions américaines.<sup>65</sup>

Le nom d'Afroliner est presque identique à celui d'une société belge qui aurait été dans le viseur des autorités lors d'une enquête sur Kassim Tajideen,<sup>66, 67, 68</sup> lequel en 2018 a plaidé coupable aux États-Unis de blanchiment de fonds pour le Hezbollah.<sup>69</sup>





Pacific Trading a toutefois affirmé dans une déclaration à The Sentry que ce rapport de contrôle était erroné, ajoutant que Congo Futur n'avait jamais dirigé Pacific Trading, entité indépendante active uniquement en RDC. La compagnie ajoute qu'elle a auparavant fourni des services de dédouanement à Congo Futur « sans aucun lien d'exclusivité d'affaires ».<sup>70</sup>

L'entité congolaise Afroliner n'est pas affiliée à l'entreprise belge au nom très proche, bien que Pacific Trading ait traité des marchandises pour le compte de celle-ci par le passé, selon cette même déclaration. Elle ajoute que ni Pacific Trading, ni la congolaise Afroliner, ni Data6tems n'ont des liens avec le Hezbollah.

Data6tems, quant à elle, a affirmé à The Sentry n'avoir eu aucun rôle dans le contrat de la Céni attribué à Neurotechnology, au nom de laquelle elle ne cherche pas à négocier des marchés.<sup>71</sup>



## MM. Nangaa et Abotome en tant qu'associés

En février 2019, peu après l'annonce des résultats des élections qui ont accordé à M. Abotome son poste de député, il s'est associé avec M. Nangaa et d'autres investisseurs pour créer la société d'exploration minière General Ressources [sic] and Services SARL, comme l'attestent plusieurs documents.<sup>72, 73</sup>

Trois autres sociétés détenaient la GRS lors de sa création : le Domaine agro-pastoral des Uélés SARL, BTC Mining and Services SARL (BMS) et la Société coopérative Grand Katanga pour le développement SARL. Le DAU était propriétaire de 64,7% des parts et la BMS de 15,4% des parts. La SCGKD, une société contrôlée par l'homme d'affaires Jean Paul Kaduwa, possédait le reste.<sup>74, 75</sup>

Le DAU appartenait à part entière à M. Naanga et à son épouse, Yvette Lubala Nazinda,<sup>76</sup> qui remporta elle aussi un siège à l'Assemblée provinciale de Kinshasa lors des élections de 2018.<sup>77</sup> Quatre mêmes individus détenaient environ 80% et de Bravo Tozali Compagnie SARL et de la BMS, successeur de la BTC focalisé sur le domaine minier. Parmi ces personnes figurait M. Abotome, qui possédait 30% de la BMS et en était le gérant.<sup>78, 79</sup>

D'après le protocole d'accord entre le DAU, la BMS et la SCGKD, ces trois entités ont formé la GRS pour « l'exploration et l'exploitation d'éventuels gisements miniers » dans des zones d'exploitation artisanale couvrant un peu plus de neuf kilomètres carrés du territoire de Kambove dans le Haut-Katanga, province riche en cuivre et en cobalt.<sup>80, 81</sup> Le DAU, contrôlé par M. Nangaa et son épouse, a accepté de verser 400.000 dollars en guise de pas-de-porte à la SCGKD, qui était titulaire des zones minières.

La BMS a reçu 15% des parts de la GRS en échange des services de forage et de terrassement qu'elle s'est engagée à fournir, d'après M. Abotome. D'après ce dernier, leur valeur s'élèverait entre 50.000 et 60.000 dollars. Cependant, lorsqu'il apparut peu après que M. Nangaa faisait l'objet de sanctions américaines, les associés de la GRS renoncèrent au projet, toujours selon M. Abotome, qui affirme qu'il n'y eut par conséquent aucun transfert d'argent.<sup>82</sup>

Le gérant de la BTC, Erick Bombabo Ateba, s'est joint à M. Abotome pour démentir catégoriquement toute corruption dans leurs affaires avec M. Nangaa.<sup>83</sup>

« Je ne peux pas être jugé pour une affaire qui n'a jamais fonctionné », a déclaré M. Abotome. « C'était peut-être l'erreur, parce qu'il y a parfois l'erreur dans la vie, l'erreur de signer avec lui. Mais, Dieu merci, on n'a rien fait. On n'a jamais donné l'argent à Nangaa ». <sup>84</sup>

M. Nangaa a fait suivre les questions posées par The Sentry à ses avocats à Washington, qui n'ont pas donné suite.<sup>85</sup>



## Un air de déjà-vu

Depuis sa création en 2011, la Cégi est soupçonnée de détournements de fonds, de vols et d'autres malversations, dont la plupart remettraient en cause son indépendance politique si elles venaient à être confirmées.<sup>86</sup>

En 2016, le banquier et lanceur d'alerte Jean-Jacques Lumumba a affirmé que la Cégi avait emprunté illégalement 25 millions de dollars à la banque BGFIBank RDC, liée à l'ancien président Kabila. Ce prêt aurait été effectué au taux de 8,5% par an, avec en plus des frais et commissions équivalant à 4% du capital. Sur une période de quatre mois, des représentants de la Cégi ont retiré 7,5 millions de dollars en liquide.<sup>87</sup> Le tout bien que la Cégi ait déjà eu à sa disposition 55 millions de dollars en liquide. M. Lumumba dit que ses objections ont alors été rejetées personnellement par le directeur général de la banque Francis Selemani Mtwale, frère de l'ancien président Kabila.<sup>88</sup> Ces développements se sont inscrits dans la succession d'événements qui ont fini par pousser M. Lumumba à l'exil.

En 2019, le département du Trésor américain a émis des sanctions à l'encontre de trois des plus hauts responsables de la Cégi,<sup>89,90</sup> dont M. Nangaa. Les États-Unis accusaient le directeur de la Cégi d'utiliser des sociétés écrans pour détourner des fonds par le biais d'un système de fausses factures, de commissions occultes et de dépenses fictives. M. Nangaa se serait enrichi personnellement, et le système aurait aussi soutenu les opérations politiques de l'ancien président Kabila en versant des pots-de-vin à la Cour constitutionnelle. Le processus d'inscription sur le fichier électoral aurait ainsi pris encore plus de retard, contribuant à repousser la date des élections et permettant ainsi au président en exercice de rester au pouvoir au-delà du terme de son second mandat.<sup>91</sup> La Cégi rejette les allégations du Trésor.<sup>92</sup>

Au cours des années précédentes, la Cégi avait sollicité à plusieurs reprises l'autorisation spéciale du ministère du Budget afin d'échapper à la procédure d'adjudication ouverte, y compris pour des achats de voitures, selon l'Observatoire de la dépense publique. L'ODEP affirme que ces dispenses spéciales « risqueraient de discréditer la Cégi vis-à-vis des parties engagées au processus électoral » et jetteraient des doutes sur son respect de la loi relative aux marchés publics.<sup>93</sup>

Dans la perspective des prochaines élections, les modalités d'une éventuelle réforme de la Cégi demeurent au centre des préoccupations de l'opinion publique et de la société civile congolaises, comme pour la communauté internationale. Le train de réformes devrait revoir en profondeur les procédures d'attribution de marchés de la Cégi.



## Recommandations

Afin d'améliorer la confiance des citoyens dans le processus démocratique et de renforcer la stabilité politique lors des prochaines échéances électorales, The Sentry conseille de prendre les mesures suivantes :

Le département d'État américain, l'Union européenne et ses États membres ainsi que l'Union africaine devraient inciter le gouvernement congolais à mettre en œuvre des réformes électorales essentielles :

- **Examiner le contrat sur les données du fichier électoral.** Le parquet de la cour de Cassation devrait examiner le contrat de suppression des doublons du fichier électoral et étudier dans quelle mesure les liens entre M. Nangaa et les propriétaires de la BTC ont pu influencer la décision de la Céni d'inclure la BTC dans l'attribution du contrat. En cas d'illégalité quelconque, les lois en vigueur devraient être appliquées.
- **Faire de l'attribution de marchés sans appel d'offres l'exception, et non la règle.** Conformément aux recommandations de la société civile congolaise,<sup>94</sup> le cabinet du premier ministre devrait émettre un décret limitant l'emploi des autorisations spéciales pour attribuer des contrats de gré à gré, sans appel d'offres ouvert.
- **Empêcher des conflits d'intérêts futurs.** À la fois pendant et pour une période de temps déterminée après chaque séquence électorale, toute activité commerciale devrait être formellement interdite entre des hauts responsables et des sous-traitants de la Céni, ainsi que les actionnaires ou les employés de ces derniers. Les candidats aux élections devraient aussi avoir interdiction d'investir dans une société sous-traitante de la Céni ou d'y être employés.
- **Contrôler les comptes de la Céni.** L'Assemblée nationale, la Cour des comptes et l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) peuvent toutes fournir un apport considérable à un contrôle approfondi, indépendant et transparent des finances de la Céni lors du dernier cycle électoral. Un tel examen devrait être réalisé par une entité entièrement indépendante des intérêts financiers liés à la classe politique, et ses résultats devraient être rendus publics.
- **S'assurer que le registre public des entreprises soit exhaustif, exact et mis à jour.** Le gouvernement congolais a créé un registre public des entreprises consultable en ligne. Les registres publics comprenant des informations sur les actionnaires et les bénéficiaires effectifs peuvent améliorer la transparence, la surveillance publique et la responsabilité des entreprises. Le gouvernement devrait s'assurer que le registre comprend toutes les entreprises et qu'il soit exact, mis à jour et accessible aux institutions financières, à la police et au grand public.
- **Appliquer—et faire respecter—les lois et les règlements relatifs aux marchés publics.** La Direction générale du contrôle des marchés publics (DGCMP) devrait s'assurer que les attributions de contrats respectent scrupuleusement la loi congolaise relative aux marchés publics, qui impose des conditions limitées et précises pour autoriser les contrats sans appel d'offres. Le gouvernement devrait aussi fournir à l'ARMP le personnel et les moyens financiers nécessaires pour une supervision efficace de l'attribution des marchés publics.





## Les banques et les institutions financières compétentes :

- **Appliquer un devoir de vigilance renforcée.** Les banques locales et régionales devraient appliquer leur devoir de vigilance renforcée auprès des transactions impliquant les hauts responsables de la Cénî qui font désormais l'objet de sanctions, ainsi que leurs sociétés et les personnes ou entités agissant en leur nom. Les institutions financières devraient rendre des rapports sur les activités suspectes à leurs cellules de renseignement financier respectives.

## Gouvernement américain :

- **Émettre des sanctions à l'égard des acteurs corrompus.** Les États-Unis devraient enquêter sur les cas de corruption possible et appliquer la loi Magnitsky pour émettre des sanctions et des interdictions de visa aux personnes impliquées dans des activités de corruption. Les États-Unis devraient aussi fournir aux autorités congolaises une assistance technique anti-blanchiment pour améliorer leurs compétences et renforcer leur capacité à combattre la corruption et à améliorer la transparence.



## Notes de fin

- 1 Ben Akili, « Lualaba : accrochage entre les jeunes de l'UDPS et ceux du PPRD à Kolwezi », Actualite.cd, 9 juillet 2020, disponible ici : [actualite.cd/2020/07/09/lualaba-accrochage-entre-les-jeunes-de-ludps-et-ceux-du-pprd-kolwezi](http://actualite.cd/2020/07/09/lualaba-accrochage-entre-les-jeunes-de-ludps-et-ceux-du-pprd-kolwezi)
- 2 Des manifestations ont eu lieu les 4 et 9 juillet 2020 dans la capitale, ainsi que dans d'autres villes, dont Lubumbashi et Goma. Voir :  
Benoit Nyemba, « At Least Three Killed in Protests Over Congo Election Chief » (Au moins trois morts en RDC dans des manifestations contre le chef des élections), Reuters, 9 juillet 2020, disponible ici : [www.reuters.com/article/idUSKBN24A33P](http://www.reuters.com/article/idUSKBN24A33P)
- 3 Reuters, « DR Congo Police Fire Tear Gas to Disperse Protests Over Election Chief » (La police congolaise lance du gaz lacrymogène pour disperser les manifestations contre le chef des élections), 13 juillet 2020, disponible ici : [www.reuters.com/article/us-congo-protests/dr-congo-police-fire-tear-gas-to-disperse-protests-over-election-chief-idUSKCN24E1RW](http://www.reuters.com/article/us-congo-protests/dr-congo-police-fire-tear-gas-to-disperse-protests-over-election-chief-idUSKCN24E1RW)
- 4 Constitution de la République démocratique du Congo, modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, article 211, chapitre 1, titre V.
- 5 Human Rights Watch, « RD Congo : Les élections ont été entachées de violences et de restrictions du droit de vote », 5 janvier 2019, disponible ici : <https://www.hrw.org/fr/news/2019/01/05/rd-congo-les-elections-ont-ete-entachees-de-violences-et-de-restrictions-du-droit> (consulté le 27 juillet 2020).
- 6 L'Église catholique et toutes les grandes missions d'observation, dont celles de l'Union africaine et de la Communauté de développement d'Afrique australe, auraient démontré que Martin Fayulu a remporté les élections haut la main, et non Félix Tshisekedi. Voir :  
Associated Press, « The Latest: Opposition Candidate Fayulu Denounces Results » (Le candidat de l'opposition Fayulu dénonce les résultats), 10 janvier 2019, disponible ici : [apnews.com/64b3de3ee8e1482682d16654b20f517e](http://apnews.com/64b3de3ee8e1482682d16654b20f517e)
- 7 BBC, « DR Congo Presidential Election: Church Questions Results » (Élections présidentielles en RDC : l'Église remet en cause les résultats), 10 janvier 2019, disponible ici : [www.bbc.com/news/world-africa-46827760](http://www.bbc.com/news/world-africa-46827760)
- 8 Département du Trésor des États-Unis, « Treasury Sanctions Congolese Officials Responsible for Undermining DRC Elections » (Le Trésor américain émet des sanctions à l'encontre des représentants congolais qui ont ébranlé les élections en RDC), communiqué de presse, 21 mars 2019, disponible ici : [home.treasury.gov/news/press-releases/sm633](http://home.treasury.gov/news/press-releases/sm633)
- 9 Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo, « Déclaration de la Commission électorale nationale indépendante en rapport avec les sanctions imposées par le Département d'État américain et l'Office du contrôle des avoirs étrangers du Ministère du Trésor américain à son président et son vice-président, ainsi qu'à un conseiller du président », 8 avril 2018, disponible ici : [www.ceni.cd/assets/bundles/documents/declaration-de-la-ceni-en-rapport-avec-les-sanctions-imposees-par-le-departement-d-etat-americain-et-l-ocae-du-ministere-du-tresor-americain.pdf](http://www.ceni.cd/assets/bundles/documents/declaration-de-la-ceni-en-rapport-avec-les-sanctions-imposees-par-le-departement-d-etat-americain-et-l-ocae-du-ministere-du-tresor-americain.pdf) (consulté le 10 août 2020).
- 10 Entretien effectué par The Sentry avec Roger Abotome Bekabisya, via WhatsApp, 4 novembre 2020.
- 11 Sasha Lezhnev, « Un État criminel : Comprendre et lutter contre la corruption institutionnalisée et la violence en République démocratique du Congo », Enough Project, octobre 2016, disponible ici : [https://enoughproject.org/files/Un\\_Etat\\_Criminel\\_Octobre2016.pdf](https://enoughproject.org/files/Un_Etat_Criminel_Octobre2016.pdf)
- 12 Norbert Basengezi Katintima, vice-président de la Céni, aujourd'hui placé sous sanctions américaines, a déclaré à l'époque que la Céni ne convoquait pas les élections en 2016 « parce que le nombre d'électeurs n'est pas encore connu ». Voir :  
Amogelang Mbatha et Thomas Wilson, « Congo Election Body Proposes Two-Year Wait for Presidential Vote » (RDC : Le corps électoral propose un délai de deux ans pour le vote présidentiel), Bloomberg News, 29 septembre 2016, disponible ici : [www.bloomberg.com/news/articles/2016-09-29/congo-to-hold-elections-in-2018-at-earliest-electoral-body-says](http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-09-29/congo-to-hold-elections-in-2018-at-earliest-electoral-body-says)



- 13 Voir la note 4, article 104, partie 2, section 2, chapitre 1, titre III.
- 14 D'après la constitution de 2011, les présidents congolais sont limités à deux mandats de cinq ans. Kabila a remporté un second mandat en décembre 2011, ce qui signifie qu'il aurait dû quitter le pouvoir en décembre 2016. Voir : la note 4, article 70, partie 1, section 1, chapitre 1, titre III.
- 15 Carole Landry, « US, France Urge Kabila to Publicly Bow Out of DR Congo Vote » (La France, les USA exhortent Kabila de se retirer officiellement du vote en RDC), Agence France-Presse, 12 février 2018, disponible ici : <https://news.yahoo.com/us-tells-dr-congo-scrap-electronic-voting-170944033.html>
- 16 Ida Sawyer, « Présentation sur la crise politique en RD Congo et ses répercussions en matière humanitaire, de droits humains et de sécurité », Human Rights Watch, 9 avril 2018, disponible ici : <https://www.hrw.org/fr/news/2018/04/09/presentation-sur-la-crise-politique-en-rd-congo-et-ses-repercussions-en-matiere> (consulté le 15 septembre 2020).
- 17 L'acquisition de Gemalto par le groupe Thales a été finalisée en avril 2019. Voir : Gemalto NV, « The Democratic Republic of Congo Selects Gemalto Mobile Biometric Enrollment Solution To Support Fair Elections » (La République démocratique du Congo choisit la solution d'inscription biométrique portable de Gemalto pour soutenir des élections justes), communiqué de presse, 4 juillet 2016, disponible ici : [www.thalesgroup.com/en/markets/digital-identity-and-security/press-release/the-democratic-republic-of-congo-selects-gemalto-mobile-biometric-enrollment-solution-to-support-fair-elections](http://www.thalesgroup.com/en/markets/digital-identity-and-security/press-release/the-democratic-republic-of-congo-selects-gemalto-mobile-biometric-enrollment-solution-to-support-fair-elections)
- 18 The Sentry, « Élections en RDC : reports et signaux d'alarme », septembre 2018, disponible ici : [https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/09/Elections-en-RDC\\_Septembre2018\\_FR.pdf](https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/09/Elections-en-RDC_Septembre2018_FR.pdf)
- 19 Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo, « Corneille NANGAA évoque les pistes de l'optimisation du processus électoral », 5 septembre 2017, disponible ici : <https://www.ceni.cd/articles/corneille-nangaa-evoque-les-pistes-de-loptimisation-du-processus-electoral> (consulté le 27 juillet 2020).
- 20 Entente de collaboration entre la Commission électorale nationale indépendante et le consortium Neurotechnology-BTC, juillet 2017.
- 21 Consortium Neurotechnology-BTC, « Accord de groupement », 17 juillet 2017.
- 22 L'acte constitutif de Neurotechnology date de février 1991. Cependant, le site internet de l'entreprise dit qu'elle a été fondée en 1990. Voir : Lithuania State Enterprise Centre of Registers, « UAB Neurotechnology », code #120441850, disponible ici : [www.registrucentras.lt/jar/p\\_en/dok.php](http://www.registrucentras.lt/jar/p_en/dok.php) (consulté le 27 juillet 2020).
- 23 Neurotechnology, « Bangladesh Voter Registration Project Now Using MegaMatcher Biometric Technology to Detect and Prevent Duplicate Registrations » (Le projet d'inscription électorale au Bangladesh emploie désormais la technologie biométrique MegaMatcher pour détecter et empêcher les doublons), communiqué de presse, 2 décembre 2008, disponible ici : [neurotechnology.com/press\\_release\\_megamatcher\\_bangladesh\\_voter\\_registration\\_project.html](http://neurotechnology.com/press_release_megamatcher_bangladesh_voter_registration_project.html)
- 24 Neurotechnology, « MegaMatcher Accelerator Solution for Large-Scale AFIS or Multi-Biometric Systems » (L'accélérateur MegaMatcher pour les systèmes AFIS ou employant de multiples biométries), disponible ici : [www.neurotechnology.com/megamatcher-accelerator-references.html](http://www.neurotechnology.com/megamatcher-accelerator-references.html) (consulté le 27 juillet 2020).
- 25 Voir la note 21.
- 26 Bravo Tozali Compagnie SARL, « About Us » (À propos), disponible ici : [web.archive.org/web/20190325054558/https://www.btcsarl.com/about-us/](http://web.archive.org/web/20190325054558/https://www.btcsarl.com/about-us/) (consulté le 28 juillet 2020).
- 27 Agence congolaise de presse, « Un protocole d'accord entre la province du Haut-Uélé et l'entreprise BTC-SARL à Kinshasa », 1er juillet 2016.
- 28 République démocratique du Congo, Loi relative aux marchés publics, avril 2010, articles 17, 41-43, disponible ici : [www.droit-afrique.com/upload/doc/rdc/RDC-Code-2010-des-marches-publics.pdf](http://www.droit-afrique.com/upload/doc/rdc/RDC-Code-2010-des-marches-publics.pdf) (consulté le 10 août 2020).
- 29 Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo, « Rapport général du processus électoral de 2012 à 2019 », pg. 140.
- 30 Selon Actualite.cd, la CENI a déposé le rapport à l'Assemblée nationale le 30 octobre 2019. Voir :



- Fonseca Mansianga, « RDC : la CENI a déposé à l'Assemblée nationale le rapport général du processus électoral », Actualite.cd, 30 octobre 2019, disponible ici : [actualite.cd/2019/10/30/rdc-la-ceni-depose-lassemblee-nationale-le-rapport-general-du-processus-electoral](http://actualite.cd/2019/10/30/rdc-la-ceni-depose-lassemblee-nationale-le-rapport-general-du-processus-electoral)
- 31 Ministère du Budget de la République démocratique du Congo, Direction générale du contrôle des marchés publics, « Rapport Annuel », avril 2019, pg. 226.
- 32 Ministère du Budget de la République démocratique du Congo, Direction générale du contrôle des marchés publics, Note d'autorisation spéciale, 12 janvier 2018.
- 33 L'acquisition de Gemalto par le groupe Thales a été finalisée en avril 2019. Voir la note 17.
- 34 Entretien effectué par The Sentry avec Roger Abotome Bekabisya, 4 novembre 2020.
- 35 Les frais de « mise en œuvre du projet », y compris la logistique à Kinshasa, l'embauche de personnel local, les déplacements locaux et le logement s'élevaient à 2.322.428,10 dollars. Voir : Bravo Tozali Compagnie SARL, « Cotation », 4 janvier 2018.
- 36 Entretien effectué par The Sentry avec l'ancien gérant de la BTC SARL Erick Bombabo Ateba et avec Roger Abotome Bekabisya, 13 novembre 2020.
- 37 Entretien effectué par The Sentry avec Roger Abotome Bekabisya, via WhatsApp, 4 novembre 2020.
- 38 Entretien effectué par The Sentry avec Roger Abotome Bekabisya, 4 novembre 2020.
- 39 La Ceni identifie l'organisation politique de M. Abotome comme l'Alliance politique CCU et alliés, un parti dirigé par Lambert Mende, ancien porte-parole du gouvernement et allié de Kabila. Voir : Commission électorale nationale indépendante, « Annexe à la décision n°33/CENI/BUR/18 du 19 septembre 2018 portant publication de la liste définitive des candidats à l'élection des députés nationaux », 19 septembre 2018, disponible ici : [www.ceni.cd/assets/bundles/documents/liste-definitive-candidats-deputes-nationaux-watsa-province-du-haut-uele.pdf](http://www.ceni.cd/assets/bundles/documents/liste-definitive-candidats-deputes-nationaux-watsa-province-du-haut-uele.pdf) (consulté en août 2020).
- 40 OrientalInfo, « Assemblée Nationale : le député Roger Abotome salue l'élection de Jeannine Mabunda à la tête du bureau définitif et met le cap sur les attentes de sa base », 25 avril 2019, disponible ici : [www.orientalinfo.net/04/25/assemblee-nationale-le-depute-roger-abotome-salue-lelection-de-jeannine-mabunda-a-la-tete-du-bureau-definitif-et-met-le-cap-sur-les-attentes-de-sa-base/](http://www.orientalinfo.net/04/25/assemblee-nationale-le-depute-roger-abotome-salue-lelection-de-jeannine-mabunda-a-la-tete-du-bureau-definitif-et-met-le-cap-sur-les-attentes-de-sa-base/)
- 41 Stanis Bujakera, « RDC - Lambert Mende : 'Pourquoi je rejoins l'Union sacrée de Tshisekedi' », Jeune Afrique, 13 janvier 2021, disponible ici : <https://www.jeuneafrique.com/1103990/politique/rdc-lambert-mende-pourquoi-je-rejoins-lunion-sacree-de-tshisekedi>
- 42 M. Nangaa faisait référence à un « Automated Fingerprint Identification System » (Système d'identification des empreintes digitales automatisé) ou « Automated Biometric Identification System » (Système d'identification biométrique automatisé). Voir : Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo, « Corneille Nangaa fait un état des lieux du processus électoral devant le Comité de liaison CENI-Partis et regroupements politiques », 12 octobre 2017, disponible ici : [www.ceni.cd/articles/corneille-nangaa-fait-un-etat-des-lieux-du-processus-electoral-devant-le-comite-de-liaison-ceni-partis-et-regroupements-politiques](http://www.ceni.cd/articles/corneille-nangaa-fait-un-etat-des-lieux-du-processus-electoral-devant-le-comite-de-liaison-ceni-partis-et-regroupements-politiques) (consulté le 27 juillet 2020).
- 43 Corneille Nangaa, « Réunion du Conseil de sécurité sur le processus électoral en RDC (New York, 12 février 2018) : Intervention du président de la Ceni/RDC », Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo, 12 février 2018, disponible ici : [www.ceni.cd/assets/bundles/documents/reunion-du-conseil-de-securite-corneille-nangaa-dresse-un-bilan-sur-l-etat-du-processus-electoral-encours.pdf](http://www.ceni.cd/assets/bundles/documents/reunion-du-conseil-de-securite-corneille-nangaa-dresse-un-bilan-sur-l-etat-du-processus-electoral-encours.pdf) (consulté le 27 juillet 2020).
- 44 Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo, « Évolution du processus électoral. Le Parti Lumumbiste Unifié (PALU) en concertation avec la CENI », 28 février 2018, disponible ici : [www.ceni.cd/articles/evolution-du-processus-electoral-le-parti-lumumbiste-unifie-palu-en-concertation-avec-la-ceni](http://www.ceni.cd/articles/evolution-du-processus-electoral-le-parti-lumumbiste-unifie-palu-en-concertation-avec-la-ceni)
- 45 Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo, « Cornelle [sic] NANGAA YOBELUO réceptionne les locaux du centre national de traitement modernise [sic] », 2 août 2017, disponible ici : [ceni.cd/articles/cornelle-nangaa-yobeluo-receptionne-les-locaux-du-centre-national-de-traitement-modernise](http://ceni.cd/articles/cornelle-nangaa-yobeluo-receptionne-les-locaux-du-centre-national-de-traitement-modernise)





- 46 Radio France Internationale, « RDC : des doublons et des mineurs dans le fichier électoral, selon la Ceni », 7 avril 2018, disponible ici : [www.rfi.fr/fr/afrique/20180407-rdc-doublons-mineurs-le-fichier-electoral-selon-ceni](http://www.rfi.fr/fr/afrique/20180407-rdc-doublons-mineurs-le-fichier-electoral-selon-ceni)
- 47 Radio France Internationale, « RDC : fin de l'opération d'enregistrement des électeurs », 1er février 2018, disponible ici : [www.rfi.fr/fr/afrique/20180201-rdc-fin-operation-enregistrement-electeurs](http://www.rfi.fr/fr/afrique/20180201-rdc-fin-operation-enregistrement-electeurs)
- 48 Neurotechnology, « Neurotechnology Identifies More Than 5 Million Duplicates in Massive Voter Deduplication in Democratic Republic of the Congo » (Neurotechnology identifie plus de 5 millions de doublons dans l'énorme dédoublement des électeurs en République démocratique du Congo), communiqué de presse, 24 avril 2018, disponible ici : [www.neurotechnology.com/press\\_release\\_megamatcher\\_abis\\_congo\\_dr\\_voter\\_deduplication.html](http://www.neurotechnology.com/press_release_megamatcher_abis_congo_dr_voter_deduplication.html) (consulté le 27 juillet 2020).
- 49 Organisation internationale de la francophonie, « Audit du fichier électoral national de la République démocratique du Congo : Rapport Final », 25 mai 2018, pgs. 5, 7 et 16, disponible ici : [reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport\\_final\\_audit\\_fichier\\_electoral\\_rdc\\_2018\\_.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport_final_audit_fichier_electoral_rdc_2018_.pdf) (consulté le 16 septembre 2020).
- 50 Radio France Internationale, « RDC : l'OIF livre son verdict sur le fichier électoral », 25 mai 2018, disponible ici : [www.rfi.fr/fr/afrique/20180525-rdc-oif-livre-verdict-fichier-electoral](http://www.rfi.fr/fr/afrique/20180525-rdc-oif-livre-verdict-fichier-electoral) (consulté le 27 juillet 2020).
- 51 Radio France Internationale, « RDC : l'audit de l'OIF relève des anomalies sur le fichier électoral », 18 juin 2018, disponible ici : [www.rfi.fr/fr/afrique/20180618-rdc-audit-oif-fichier-electoral-releve-anomalies-scrutin-23-decembre](http://www.rfi.fr/fr/afrique/20180618-rdc-audit-oif-fichier-electoral-releve-anomalies-scrutin-23-decembre) (consulté le 27 juillet 2020).
- 52 La page 7 du rapport final de l'OIF décrit ce processus conformément à l'article 22 du code électoral. Voir la note 48.
- 53 European Centre for Electoral Support, « Jonathan Seke Mavinga », disponible ici : [www.eces.eu/jonathan-seke-mavinga](http://www.eces.eu/jonathan-seke-mavinga) (consulté le 28 juillet 2020).
- 54 Actualite.cd, « RDC : Démission du président du Centre national de traitement de la CENI », 18 juin 2018, disponible ici : [actualite.cd/index.php/2018/06/18/rdc-demission-du-president-du-centre-national-de-traitement-de-la-ceni](http://actualite.cd/index.php/2018/06/18/rdc-demission-du-president-du-centre-national-de-traitement-de-la-ceni)
- 55 Radio France Internationale, « RDC : le Comité laïc de coordination juge le fichier électoral 'douteux et corrompu' », 25 septembre 2018, disponible ici : [www.rfi.fr/fr/afrique/20180925-rdc-fichier-electoral-comite-laic-coordination-oif-anomalies](http://www.rfi.fr/fr/afrique/20180925-rdc-fichier-electoral-comite-laic-coordination-oif-anomalies)
- 56 Neurotechnology, « Distributors, Representatives, and Offices » (Distributeurs, représentants et bureaux), disponible ici : [neurotechnology.com/distributor-data6terms.html](http://neurotechnology.com/distributor-data6terms.html) (consulté le 5 août 2020).
- 57 Data6tems SARL, « Partner Neurotechnology » (Partenaire : Neurotechnology), disponible ici : [data6tems.com/Partners/Neurotechnology](http://data6tems.com/Partners/Neurotechnology) (consulté le 5 août 2020).
- 58 Selon les réformes du droit des sociétés de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, la désignation légale de société privée à responsabilité limitée, ou SPRL, n'existe plus, laissant à la plupart des entités le choix de devenir des sociétés à responsabilité limitée, ou SARL. Voir : Journal Officiel de la République démocratique du Congo, « Data6tems SPRL Statuts, 23 juillet 2008 », 1er avril 2010, Col. 33.
- 59 Correspondance par mail de Pacific Trading SARL à The Sentry, 9 novembre 2018.
- 60 Les statuts de Data6tems, d'Afroliner SARL et de Pacific Trading SARL fournissent les mêmes date et lieu de naissance et la même adresse de domicile pour Abdul Rahim Malik et Abdul Rahim Bakhsh.
- 61 « Afroliner SARL Statuts coordonnés », octobre 2014.
- 62 « Pacific Trading SARL Statuts coordonnés », avril 2016.
- 63 Voir la note 60.
- 64 MENAA Finance, « Audit des prix et du commerce triangulaire. Rapport Phase 1 », 13 juin 2013, pg. 108.
- 65 Office of Foreign Assets Control (Office de contrôle des actifs étrangers) du Département du Trésor des États-Unis, « Congo Futur », disponible ici : [sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=2664](http://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=2664) (consulté le 6 août 2020).
- 66 Gazet Van Antwerpen, « Onderzoek banden Soafrimex en AEL » (Enquête sur les liens entre Soafrimex et AEL), 16 mai 2003, disponible ici : [www.gva.be/cnt/oid245659/archief-onderzoek-banden-soafrimex-en-ael](http://www.gva.be/cnt/oid245659/archief-onderzoek-banden-soafrimex-en-ael)



- 67 Eddy Surmont et Colette Braeckman, « Anvers - Plusieurs dizaines de millions d'euros blanchis par le biais de l'exportation de denrées alimentaires vers l'Afrique, vaste fraude à l'import-export, des bas morceaux en échange du diamant », Le Soir, 16 mai 2003, disponible ici : [www.lesoir.be/art/%252FAnvers-plusieurs-dizaines-de-millions-d-euros-blanchis-\\_t-20030516-ZON4ZY.html](http://www.lesoir.be/art/%252FAnvers-plusieurs-dizaines-de-millions-d-euros-blanchis-_t-20030516-ZON4ZY.html)
- 68 Des bilans financiers annuels archivés par la Banque nationale de Belgique identifient Kassim Tajideen comme « commerçant » (« Handelaar ») sous le numéro d'entreprise 455.533.867 depuis 1997. Cette société a changé son nom de « De Strael BVBA » en « Afro Liner Services NV » en l'an 2000, quand Kassim Tajideen a été remplacé par un membre du conseil d'administration, Ibrahim Tajeddine. Voir : Banque nationale de Belgique, « Centrale des bilans : dossier d'entreprise », disponible ici : [cri.nbb.be/bc9](http://cri.nbb.be/bc9) (consulté en juillet 2019).
- 69 Spencer Hsu, « Lebanese Businessman Accused of Funding Hezbollah Pleads Guilty to Money Laundering » (Un homme d'affaires libanais accusé de financer le Hezbollah plaide coupable au blanchiment d'argent), The Washington Post, 6 décembre 2018, disponible ici : [www.washingtonpost.com/local/legal-issues/accused-lebanese-hezbollah-financier-pleads-guilty-in-us-to-money-laundering-plot/2018/12/06/831b4fdc-f979-11e8-863c-9e2f864d47e7\\_story.html](http://www.washingtonpost.com/local/legal-issues/accused-lebanese-hezbollah-financier-pleads-guilty-in-us-to-money-laundering-plot/2018/12/06/831b4fdc-f979-11e8-863c-9e2f864d47e7_story.html)
- 70 Correspondance par mail de Pacific Trading SARL à The Sentry, 9 novembre 2018.
- 71 Correspondance par mail de Data6tems SARL à The Sentry, 9 novembre 2018.
- 72 Ministère de la Justice de la République démocratique du Congo, Guichet unique de création d'entreprise, « GENERAL RESSOURCES [sic] AND SERVICES En Sigle G.R.S. SARL Statuts », 4 février 2019.
- 73 Registre du commerce et du crédit mobilier national, General Ressources and Services SARL, CD/KNM/RCCM/19-B-00046, disponible ici : [rccm.cd](http://rccm.cd) (consulté en août 2020).
- 74 Ibid.
- 75 Société coopérative Grand Katanga pour le développement, « Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société coopérative Grand Katanga pour le développement », 20 décembre 2018.
- 76 « Domaine Agro-Pastoral des Uélés : Statuts », 5 janvier 2018.
- 77 Politico.cd, « Provinciales à Kinshasa : le MLC écrasé, l'UDPS fait un raz-de-marée, l'épouse de Nangaa élue », 10 janvier 2019, disponible ici : [www.politico.cd/la-rdc-a-la-une/2019/01/10/provinciales-a-kinshasa-le-mlc-ecrase-ludps-fait-un-raz-de-maree-lepouse-de-nangaa-elue.html/33724/](http://www.politico.cd/la-rdc-a-la-une/2019/01/10/provinciales-a-kinshasa-le-mlc-ecrase-ludps-fait-un-raz-de-maree-lepouse-de-nangaa-elue.html/33724/)
- 78 « Bravo Tozali Compagnie SARL : Statuts », 15 juin 2016.
- 79 Ministère de la Justice de la République démocratique du Congo, Guichet unique de création d'entreprise, « BTC Mining and Services Statuts », 9 avril 2018.
- 80 D'après la loi congolaise, un carré, l'unité de base de la grille cadastrale du secteur minier congolais, équivaut environ à 85 hectares. Voir : République démocratique du Congo, « Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier tel que modifié et complété par le décret n°18/024 du 08 juin 2018 », 2018, titre III, chapitre II, article 39.
- 81 Ministère de la Justice de la République démocratique du Congo, « Protocole d'accord » entre Domaine agro-pastoral des Uélés SARL, Société coopérative Grand Katanga pour le Développement SARL et BTC Mining and Services SARL, 8 février 2019.
- 82 Réponse de Roger Abotome Bekabisya à The Sentry, 30 octobre 2020.
- 83 Entretien effectué par The Sentry avec l'ancien gérant de la BTC SARL Erick Bombabo Ateba et avec Roger Abotome Bekabisya, 13 novembre 2020.
- 84 Entretien effectué par The Sentry avec Roger Abotome Bekabisya, via WhatsApp, 4 novembre 2020.
- 85 Déclaration à The Sentry de Corneille Nangaa Yobeluo, 2 novembre 2020.
- 86 La Céni a remplacé l'ancienne Commission électorale indépendante en 2011 en vertu de l'article 211 de la constitution de 2011, et elle est régie principalement par une loi de 2010 modifiée en 2013.
- 87 Xavier Monnier, « Jean-Jacques Lumumba, banquier congolais exilé et dénonciateur du système Kabila », Le Monde, 22 décembre 2016, disponible ici : [www.lemonde.fr/afrique/article/2016/12/22/jean-jacques-lumumba-](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/12/22/jean-jacques-lumumba-)



banquier-congolais-exile-et-denonciateur-du-systeme-kabila\_5053068\_3212.html

- 88 Congo Research Group / Groupe d'étude sur le Congo. et Pulitzer Center on Crisis Reporting, « Les richesses du président : l'entreprise familiale des Kabila », juillet 2017, pg. 7, disponible ici : <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2017/07/Les-Richesses-du-Pre%CC%81sident.pdf> (consulté le 30 juillet 2020).
- 89 Voir la note 8.
- 90 Le président des États-Unis (George W. Bush), Executive Order (décret présidentiel) 13413, "Blocking Property of Certain Persons Contributing to the Conflict in the Democratic Republic of the Congo" (Gel des avoirs de certaines personnes contribuant au conflit en République démocratique du Congo), 27 octobre 2006, disponible ici : [www.federalregister.gov/documents/2006/10/31/06-9020/blocking-property-of-certain-persons-contributing-to-the-conflict-in-the-democratic-republic-of-the](http://www.federalregister.gov/documents/2006/10/31/06-9020/blocking-property-of-certain-persons-contributing-to-the-conflict-in-the-democratic-republic-of-the) (consulté le 18 septembre 2020)
- 91 Voir la note 8.
- 92 Voir la note 9.
- 93 Observatoire de la dépense publique, « Contrôle citoyen sur les différents marchés publics effectués par la CENI de 2014 à 2017 », août 2018, pg. 6.
- 94 Ibid.

